



## MUTATIONS INTERDÉPARTEMENTALES

# LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS...

Les résultats des mutations interdépartementales ont été communiqués le mercredi 11 mars dernier. Depuis cette date, une carte nationale donnant une partie des résultats (barèmes d'entrée et de sortie, nombre de demandes, nombre de résultats positifs...) est accessible à tout le monde et vous permet de vous rendre compte de la situation dramatique dans laquelle sont plongés de très nombreux personnels.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, cette année, **le taux de satisfaction est de 23,23% contre 23,84% en 2025**. C'est donc une nouvelle baisse qui est à signaler et à déplorer. Rien d'étonnant car depuis des mois, la CGT Éduc'action avait annoncé que les résultats 2025 étaient exceptionnels du fait de la conjoncture politique.

À bien regarder les statistiques, cette baisse est en réalité bien plus importante et la situation plus dégradée que les années passées (déjà très mauvaise). En effet, **cette baisse du taux de satisfaction s'accompagne d'une baisse très sensible des demandes formulées** : seulement 12 251 candidat-es en 2026 contre 13 975 en 2025, soit environ 12% de moins.

Cette chute signifie simplement que **les collègues n'osent plus formuler de demandes** car ils-elles savent que les mutations deviennent quelque chose de quasi intouchable... La situation est donc sclérosée, de façon récurrente. Les enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré ont le sentiment, à juste titre, que leur carrière est bloquée et qu'ils-elles sont durablement retenu-es dans leur département d'affectation. Cela entraîne donc du découragement et un renoncement à toute tentative de mutation.

Face à cette situation de blocage, **la CGT Éduc'action dénonce l'immobilisme** de notre institution qui refuse depuis des années d'entendre nos justes revendications : *modification et extension des priorités légales, refonte du système datant des années 70, fin du calibrage des départements, recrutements massifs de personnels, fin du mouvement POP...*

**LE DROIT À MUTER N'EST PLUS GARANTI PAR NOTRE EMPLOYEUR  
LES PERSONNELS N'ONT PLUS L'ESPOIR DE CONSTRUIRE UNE CARRIÈRE CHOISIE**



En attendant que le ministère se saisisse véritablement de la question, **la CGT Éduc'action reste auprès de vous pour vous aider dans vos démarches de recours** administratif si vous n'avez pas obtenu satisfaction. Ces démarches sont à formuler du 11 mars 2026 au 11 mai 2026 (23h59) via Colibris en utilisant exclusivement le lien présent dans votre message de résultat.

Toutes les infos sur notre site :

<https://www.cgteduc.fr/droits-des-personnels/carrieres/mouvement/recours-administratifs/>